

DÉJÀ + DE 9 000 JEUNES AIDÉS

QU'EST-CE QUE LE PASS' PERMIS CITOYEN ?

Le **Pass'Permis Citoyen** est une **aide financière de 600€**, sans aucune condition de ressources, allouée par le Conseil départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 19 ans. Désormais, il est également ouvert aux jeunes qui ont obtenu leur permis de manière anticipée, grâce au dispositif de la conduite accompagnée.

Ce dispositif, **innovant et unique en France**, permet aux Oisiens de moins de 20 ans de financer leur permis de conduire en contrepartie d'**une mission bénévole de 70 heures** dans une collectivité ou une association de l'Oise.

Cette expérience permet de faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire tout en s'appuyant sur **la réciprocité des droits et des devoirs**.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

 Être âgé de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;

 Être domicilié dans l'Oise (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un **foyer fiscal parental situé dans l'Oise** ;

 Passer son permis de conduire pour la première fois (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite)

OU



Avoir obtenu son permis de manière anticipée, grâce au dispositif de conduite accompagnée, durant la période maximale de 6 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire. Tu peux prévenir ton auto-école lors de ton inscription et envoyer ton dossier de candidature dès tes 18 ans.

+ Nouveau !

L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS

MON DROIT

600€

D'AIDE POUR FINANCER
MON PERMIS*

MON DEVOIR

70H

DE MON TEMPS DÉDIÉ AU
SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ
OU D'UNE ASSOCIATION*

LES DÉMARCHES EN 7 ÉTAPES

1. Trouve une structure d'accueil et définis les modalités de recrutement* (lieu, calendrier, missions)

2. Dépose ta candidature
Télécharge le dossier de candidature sur oise.fr

3. Attends l'accord du Conseil départemental

4. Signe ta convention de partenariat avec la structure d'accueil

5. Réalise ta contribution citoyenne de 70 heures dans un délai d'un an

6. Adresse ton attestation de fin de contribution délivrée par la structure d'accueil, et les documents auto-école que le Conseil départemental t'a adressés

7. Tu recevras une aide forfaitaire de 600 € allouée par le Conseil départemental

* Voir toutes les modalités et les conditions sur www.oise.fr/pass-permis-citoyen